CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THÉMATIQUES

Dossier technique 2027



LA CAF, PARTENAIRE DE VOS PROJETS

Campagne de subventions 2027-2028
Webinaire
Thématique Inclusion Handicap



caf·fr

CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THÉMATIQUES

CAF&CO
#ImpactonsNosTerritoires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Var

Ce webinaire est enregistré



Présenté par Camille Vergé, Conseillère thématique
Inclusion Handicap, Caf du Var

Il sera mis à disposition
de l'ensemble des partenaires avec le diaporama
sur notre site partenaires :
https://www.caf83-partenaires.fr/



Pendant le webinaire, nous vous conseillons

Couper les micros

Poser vos questions par Tchat

Eteindre vos caméras
Le support sera diffusé– droit d'image limité

Fermer toutes vos autres applications

De vous regrouper si nécessaire

PRÉAMBULE

Dans le cadre de son action sociale, la Caf du Var entend apporter un soutien particulier aux partenaires engagés dans le **développement d'une offre globale de services** alliant prestations légales, soutien aux équipements et services et aides financières individuelles afin de mieux répondre aux besoins des familles et des territoires.
Cette politique d'action sociale est portée par son Conseil d'Administration, au vu des orientations de la Branche Famille qu'il décline au niveau local :

- **aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,**
- **soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,**
- **accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,**
- **créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion des personnes et des familles.**

En déclinaison, la présente **campagne de subventions de fonctionnement multi-thématiques** pour les années 2027-2028 a pour ambition d'accompagner les projets visant l'amélioration de la qualité des services proposés et le développement d'actions sur les thématiques suivantes :

- **Parentalité**
- **Petite Enfance**
- **Enfance et Jeunesse**
- **Inclusion handicap**
- **Animation de la vie sociale / Lien social**
- **Logement**

CAF & CO
#ImpactonsNosTerritoires

ANCRER DAVANTAGE LES SOUTIENS DE LA CAF SUR LES TERRITOIRES



Le **Schéma Départemental des Services aux Familles 2024-2026** porte des ambitions fortes en matière de développement et de soutien aux services aux familles, notamment sur la volonté de mailler l'ensemble du territoire varois en offre petite enfance, de soutien aux parents et aux populations vulnérables. Les acteurs, associés à sa construction, ont aussi fait valoir l'importance de leur association et implication dans les projets de territoire.



La campagne de subvention 2027/2028 permet également de déployer des actions sur des territoires prioritaires, dépourvus d'offres et de services à destination des parents, ou sur un modèle d'itinérance, afin de renforcer une couverture optimale du territoire et d'en garantir l'accessibilité, notamment en quartier politique de la ville, veille active et zone rurale.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le dossier technique précise l'ensemble des règles de soutien de la Caf du Var en reprenant notamment :

- Les caractères d'éligibilité ou non des structures et projets soutenus
- Les dépenses éligibles et non éligibles
- Les cas d'exclusion
- Les attendus conventionnels dans le cadre d'un soutien financier de la Caf
- Les modalités de suivi et d'évaluation
- Les exigences particulières liées à la sécurité des mineurs
- Les conditions d'un soutien pluriannuel 2027-2028



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tout porteur retenu est invité à adresser son bilan dans les meilleurs délais. Pour les projets en renouvellement, celui-ci devra être obligatoirement déposé en même temps que la nouvelle candidature (clôture au 15/01/2027). Sans ces éléments, le dossier ne pourra pas faire l'objet d'une étude des services.

Il est aussi nécessaire de solliciter votre conseiller en développement pour un accompagnement lors de l'évaluation de l'action et son dépôt.

En cas d'arrêt prématuré de l'action au cours de l'année ou d'une baisse de co-financement impactant le déroulé de l'action, les porteurs doivent expressément prévenir les services de la Caf.





PRINCIPES GÉNÉRAUX

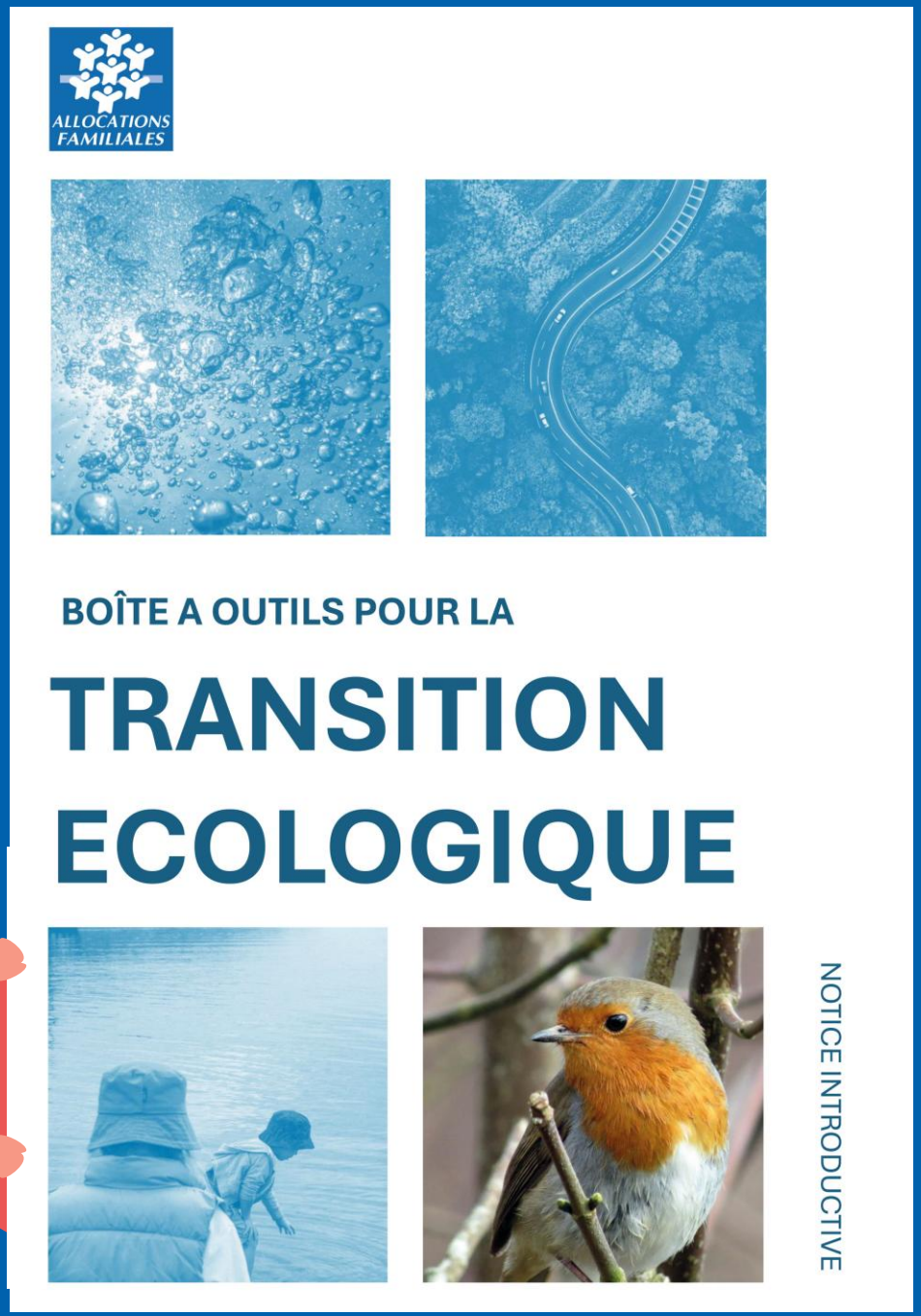
Les dossiers seront examinés par un comité de sélection spécifique (Commission d'action sociale ou instance délégataire).

La sélection des projets repose sur plusieurs critères, notamment :

- le respect des règles de financement définies dans le Guide des aides aux partenaires
- la conformité du dossier technique et fiches thématiques associées
- la qualité et la cohérence du projet présenté
- sa pertinence au regard des besoins identifiés sur le territoire et des offres déjà existantes
- ainsi que sa viabilité économique.

Pour les structures agréées relevant de l'Animation de la vie sociale (Centres sociaux et Espaces de vie sociale), ne pourront être étudiés que des projets complémentaires à ceux déjà financés via les Prestations de services et le Bonus AVS.





PRINCIPES GÉNÉRAUX

Une attention particulière sera portée aux projets intégrant une dimension de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), tant dans leur contenu que dans le fonctionnement global des structures porteuses.

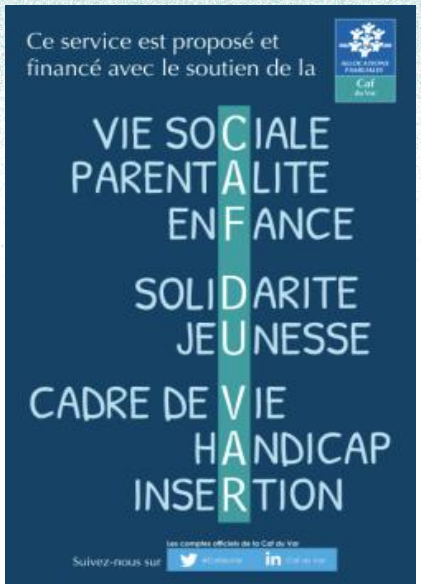
Cette approche peut se traduire par des actions, favorisant :

- l'éco-parentalité et l'éco-citoyenneté ;
- le développement de pratiques éducatives sensibilisant aux enjeux climatiques, à la transition écologique, au développement durable et à la citoyenneté ;
- la promotion de comportements responsables en matière de consommation, de santé et de lien à la nature.

L'intégration de cette dimension RSO dans la stratégie et le fonctionnement quotidien des structures sera également prise en compte dans l'analyse des projets.

Accompagnement à la transition écologique des structures financées par la branche Famille | CAF – Caisse d'Allocations Familiales

PRINCIPES GÉNÉRAUX



Dans le respect des engagements des partenaires en matière de communication, pour toute communication, le gestionnaire s'engage à faire mention du partenariat et du financement apporté par la Caf du Var dans toutes les déclarations publiques (presse, réseaux sociaux, publication, site internet etc.) et à mentionner le logo de la Caf du Var sur tous les supports de communication, relatifs au projet ou service financés par la Caf du Var.

Lien vers Kit graphique de la Caf du Var | Caf & Co du Var

Pour toute action destinée à soutenir le lien familial, les activités parents enfants, les porteurs ont l'obligation de référencer leurs actions sur l'application TIPI.
Pour tout accompagnement à la création d'un compte sur TIPI et à la diffusion de vos actions, vous trouverez toutes les informations sous le lien suivant :
Application Tipi | Caf & Co du Var

Une charte de nos partenaires membres précise également la nature des actions devant y être référencées.
Charte Tipi – Tipi : les sorties famille près de chez vous



SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT INCLUSION HANDICAP



Une reconduction de la campagne de subvention pour soutenir les projets des territoires faisant avancer l'inclusion dans le Var.

Deux axes possibles :

→ **AXE 1 – développer une orientation Inclusion dans les EAJE et les ALSH**

→ **AXE 2 – projets inclusifs (parentalité, jeunesse, logement, numérique…)**

Sauf exception (structure gestionnaire d'équipements qui proposerait un projet sans aucun lien avec les dits équipements), le porteur de projet est concerné soit par l'axe 1, soit par l'axe 2.

Il est possible de proposer plusieurs projets :
- s'ils sont en lien : un seul dossier qui mentionne différentes sous-parties
- s'ils n'ont pas de lien : dépôt de plusieurs dossiers distincts
- Les gestionnaires d'EAJE et ALSH qui sollicitent l'axe 1 pour ses deux équipements doivent faire 2 dossiers

FICHE TECHNIQUE INCLUSION HANDICAP 2027/2028



[Lien accès dossier technique 2027-2028 : dossier-technique-campagne-multithematiques]

→ Avant tout développement de nouveau projet, au-delà de l'appui du conseiller en développement territorial, le porteur de projet doit se rapprocher des collectivités territoriales compétentes afin d'inscrire son action en cohérence avec les besoins du territoire et le plan d'actions déjà formalisé au sein de la CTG (partenariat avec d'autres acteurs du territoire, recherche de co-financements …). Le conseiller en développement orientera aussi le porteur vers le chargé de coopération CTG compétent le cas échéant.

FICHE INCLUSION HANDICAP

OBJECTIFS GLOBAUX

Cette subvention de fonctionnement vise à :

D'une part concernant **l'axe 1**, garantir à l'ensemble des familles un égal accès aux établissements d'accueil
du jeune enfant (EAJE) et aux accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires en soutenant des gestionnaires ayant développé un projet particulièrement inclusif.

D'autre part concernant **l'axe 2**, soutenir la mise en place, le maintien, le développement ou la valorisation, de projets et initiatives permettant une meilleure inclusion dans la société des personnes concernées par le handicap.

A noter : il est possible de déposer plusieurs dossiers pour plusieurs projets différents.

Les projets soutenus au titre de l'inclusion handicap par la Caf du Var doivent s'inscrire en cohérence avec les missions du PARIH et compléter l'offre territoriale sur le volet de l'accompagnement des enfants et de leurs familles.

FICHE INCLUSION HANDICAP

CIBLES

Sur l'axe 1 : Coordination de l'accueil dans les équipements soutenus par la Caf

• Établissements d'accueil du jeune enfant bénéficiaires de la Prestation de service unique (PSU) conventionnés par la Caf du Var qui perçoivent du bonus Handicap, ou aux gestionnaires d'ALSH (PSO) qui perçoivent du bonus Inclusif.

Sur l'axe 2 : Mise en œuvre de projets inclusifs

• Associations varoises ou ciblant un public varois
• Collectivités territoriales
• Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
• Acteurs du secteur privé lucratif, sous réserve qu'ils mettent en place une gestion désintéressée
• Equipements financés par la Caf du Var au titre d'une prestation de service (RPE, LAEP…)

FICHE INCLUSION HANDICAP

PUBLIC

Sur l'axe 1 : Coordination de l'accueil dans les équipements soutenus par la Caf

• Pour les EAJE, il s'agit des enfants bénéficiaires de l'AEEH ou inscrits dans un parcours bilan/intervention après orientation par la PCO, pris en charge par un CAMPS, bénéficiaires d'une prise en charge SESSAD, ou encore orientés par un centre hospitalier ou la PMI sur une prise en charge globale thérapeutique, éducative ou rééducative compte tenu d'un développement inhabituel des acquisitions psychomotrices ou du diagnostic d'une pathologie ou d'une atteinte sensitive ou motrice grave.

• Pour les ALSH, il s'agit des enfants dont la famille perçoit l'AEEH.

Sur l'axe 2 : Mise en œuvre de projets inclusifs

• Tout public, cependant les projets à destination des moins de 20 ans seront prioritaires.

FICHE INCLUSION HANDICAP

DÉPENSES ÉLIGIBLES AXE 1 :

Exclusivement dédié aux gestionnaires d'EAJE et ALSH :

→ Soutien des équipements ayant une approche globale orientée sur l'inclusion
- coordination (liens famille/équipe, accompagnement de l'équipe…)
- acquisition de petit matériel pédagogique
- petits projets accolés à l'accueil
- de façon exceptionnelle et motivée, dépenses liées à du renfort de personnel

Exemple : une collectivité gère 4 ALSH et a identifié un coordinateur handicap mutualisé sur ses quatre accueils, en charge de contacter les familles concernées dès l'inscription, les recevoir, faire visiter l'accueil à l'enfant avant son arrivée, identifier les aménagements à mettre en place, rédiger un projet d'accueil individuel et le partager à l'équipe d'animation, répondre aux éventuelles inquiétudes, et suivre l'accueil de cet enfant.

DÉPENSES NON ÉLIGIBLES AXE 1 :

- Coût d'une prestation : sensibilisation, supervision, etc.
- Coût de toutes formations (considérant les plans de formation déjà proposés et soutenus par la Caf du Var)

FICHE INCLUSION HANDICAP

L'AXE 2 :
PROJETS RECHERCHANT UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA SOCIÉTÉ ET UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION.

→ Dépenses de fonctionnement au projet uniquement :

- projets d'appui à la parentalité pour des parents en situation de handicap ou des parents d'enfants porteurs de handicap
- projets d'inclusion numérique pour les personnes en situation de handicap
- projets permettant des passerelles décloisonnant milieu spécialisé et milieu ordinaire
- projets innovants sur le champ du logement inclusif
- projets permettant l'accès aux loisirs et à la culture pour enfants et adolescents en situation de handicap

Les projets doivent être **collectifs** (profiter à plusieurs personnes), et sauf exception s'adresser à un **public mixte** (tant valide qu'en situation de handicap).

Les projets d'appui aux pratiques professionnelles ou aux équipements de milieu ordinaire sont possibles.

FICHE INCLUSION HANDICAP

DEPENSES ELIGIBLES Axe 2

- masse salariale affectée spécifiquement à ce projet
- frais de déplacements
- frais de communication
- billetterie de loisirs éducatifs, culturels, sportifs, ou la location de matériel ou de lieux
- recours ponctuel à des prestataires professionnels
- petit matériel destiné au projet (limité à 25 % du budget global du projet)

PROJETS NON ELIGIBLES Axe 2

- Les projets individuels
- Les projets se déroulant exclusivement pour un public accueilli en ESMS
- Les projets à vocation sanitaire ou médicale
- Les projets qui se déroulent exclusivement pendant le temps scolaire ou à visée scolaire
- Les projets visant la mise en place d'activité dites « occupationnelles » sans fonction éducative
- Les séjours
- Les projets non encadrés par des professionnels
- Les projets déjà soutenus par une subvention de la Caf sur l'exercice 2027
- Les projets qui relèvent du fonctionnement classique de structures
- Les projets qui se déroulent exclusivement en club sportif

FICHE INCLUSION HANDICAP

LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

Les cofinancements :

Conformément au Règlement Intérieur d'Action Sociale, en cas d'éligibilité, la Caf du Var interviendra à hauteur de 80% maximum du coût total du projet.

Le principe du co-financement est une règle afin d'inscrire les projets dans une dynamique partenariale. Des co-financements doivent être trouvés ou à minima être recherchés par l'opérateur (communes, communautés de communes, fonds propres…).

L'absence de recherche de co-financement étant l'un des motifs de rejet administratif d'une demande.

Les demandes de financement inférieures à 1 500€ ne seront pas prises en compte

Les notifications aux porteurs :

Pour les actions dont le financement Caf est **inférieur à 23 000€** : une notification d'engagement sera adressée au porteur par voie dématérialisée via le site Démarches simplifiées ;
Pour les actions dont le financement Caf est **supérieur à 23 000€ / nouveaux partenaires** : une convention sera adressée au porteur.

FICHE INCLUSION HANDICAP

POUR LES ORGANISMES SOUTENUS EN 2026 SUR L'INCLUSION :

Avant de déposer un dossier dans le cadre de la présente campagne de subvention, les structures candidates doivent s'assurer que le dossier des données administratives a bien été déposé :
CAF 83 - Dossier socle données administratives 2027

Pour les projets déjà soutenus en 2026, pour pouvoir faire l'objet d'une reconduction, le bilan devra être complété au plus tard lors du dépôt de la demande 2027 sur le portail démarches simplifiées :
CAF 83 - Bilan Subventions 2026 - Toutes thématiques

FICHE INCLUSION HANDICAP

FINANCEMENT PLURIANNUEL

Un financement pluriannuel d'une durée de deux ans pourra être accordé dans la mesure où les actions proposées ont fait leurs preuves et qu'elles ont bénéficié d'un financement de la Caf depuis **au moins trois ans prioritairement pour les actions déployées à l'échelle du département**. Par conséquent, le montant demandé en 2028 devra être équivalent.
Si une évolution du projet est envisagée, il convient de solliciter une subvention uniquement pour l'année 2027.

EVALUATION

Les projets soutenus dans le cadre du présent appel à projets « Inclusion Handicap » devront faire l'objet de modalités d'évaluation précises et préétablies.
Afin que le solde de la subvention puisse être versé et l'action éventuellement reconduite, le bilan devra présenter le déroulé factuel du projet en s'appuyant sur des éléments quantitatifs, mais s'attachera également à objectiver l'intérêt de l'action au regard des objectifs définis, à l'aide d'indicateurs qualitatifs. L'évaluation devra en outre être analysée par la structure porteuse afin qu'elle puisse expliciter les difficultés rencontrées, mais également l'impact que le projet a pu avoir sur le public cible.

CALENDRIER



Campagne ouverte : **du 9 novembre 2026 au 15 janvier 2027**

Sur Démarche Numérique (https://demarche.numerique.gouv.fr/) :

- **Pour déposer votre dossier socle 2027 :**

CAF 83 - Dossier socle données administratives 2027

- **Pour déposer votre bilan 2026 :**

(avant le 15/01 si projet renouvelé ou avant le 31/03 si pas de renouvellement)

CAF 83 - Bilan Subventions 2026 - Toutes thématiques

- **Pour déposer vos demandes :**

CAF 83 - Campagne de subventions de fonctionnement (hors parentalité)

Tutoriel partenaires DN 2026 - CAF 83.pdf



CALENDRIER

Pour suivre nos webinaires FAQ thématiques :

- Parentalité le jeudi 05/11 à 10h

Campagne subvention multithématiques "Parentalité" - Webinaire FAQ | Caf & Co du Var

- Inclusion Handicap le vendredi 06/11 à 14h30

Campagne subvention multithématiques "Inclusion Handicap" - Webinaire FAQ | Caf & Co du Var

- Petite Enfance le vendredi 13/11 à 14h

Campagne subvention multithématiques "Petite Enfance" - Webinaire FAQ | Caf & Co du Var

- Enfance Jeunesse le mardi 17/11 à 14h

Campagne subvention multithématiques "Enfance et Jeunesse" - Webinaire FAQ | Caf & Co du Var

- Logement le vendredi 23/11 à 10h

La Caf reviendra vers vous selon le calendrier suivant :

- Fin Février/début mars : Petite Enfance
- Mi-Mars : Parentalité
- Mi-Avril : Enfance Jeunesse
- Fin Mai : Inclusion handicap
- Fin Mai: Logement

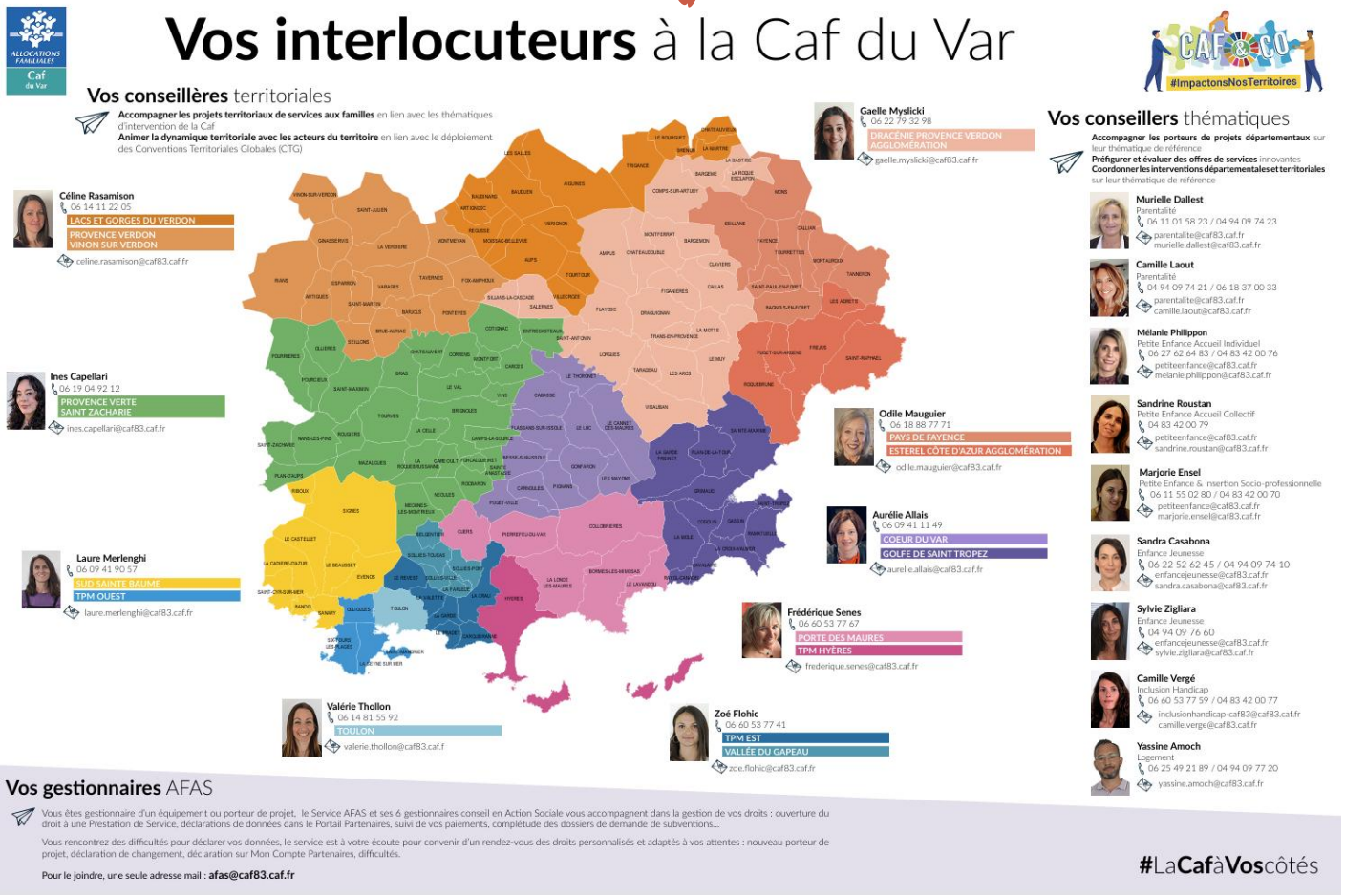
INTERLOCUTEURS DE LA CAF DU VAR



Pour toute demande de subvention, et les bilans associés **les Conseillers en développement** sont là pour vous accompagner :

- Pertinence de la demande
- Viabilité financière
- Partenariats sollicités
- Calendrier du projet, etc…

Interlocuteurs de la Caf du Var | Caf & Co du Var



FOIRE AUX QUESTIONS

- *La demande de subvention CAF suit-elle encore la procédure : dossier socle, dossier thématique ? Quelles sont les lignes budgétaires fonctionnement que vous avez choisi de financer cette année ? Pour l'investissement, quelles sont les nouvelles et anciennes règles en vigueur ?*

→ **<u>Subventions d'investissement :</u>**

Délai de dépôt : de janvier à mars

- ✓ Première étape : contacter votre conseillère territoriale
- ✓ Ne pas engager des dépenses avant le vote de la Caf sauf en cas de demande de dérogation pour achat anticipé (sans certitude de la validation finale lors du vote).
- ✓ Part soutien Caf en fonction du projet et territoire prioritaire (QPV/ZRR), qui ne pourra pas dépasser 80% du montant total du projet
- ✓ Présentation du projet en Commission d'action sociale (donc décorrélée du comité de sélection)
- ✓ Règlement sur factures transmises en une ou plusieurs fois et comportant la mention "facture acquittée" + signature du représentant légal + tampon de la structure

FOIRE AUX QUESTIONS

- Est-ce qu'il y a d'autres sessions de dépôt des demandes de subventions dans l'année ?

Dates des **campagnes annuelles** :
Campagne de subvention de fonctionnement : du 9 novembre 2026 au 15 janvier 2027
Pour l'investissement, les modalités vous seront communiquées par votre conseiller référent.

- *L'accès au bilan 2026 est-il déjà actif sur démarches simplifiées?*

Ouverture de la démarche « bilan 2026 » sur la plateforme Démarche Numérique à partir du **9 novembre** 2026.

- *Quand aura lieu le lancement du futur plan de formation Loisirs/handicap ?*

Pour qu'il y ait continuité du plan de formation, des dates seront disponibles dès janvier 2027.
Comme tout financement Caf, la subvention pour le plan de formation sera pour l'année civile 2027 à partir de début janvier.
Une communication est prévue auprès de tous les ALSH du Var pour le futur plan de formation.
Il y aura donc une continuité afin de permettre aux ALSH de bénéficier de ce plan de formation sans rupture de parcours.

CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THÉMATIQUES

CAF & CO
#ImpactonsNosTerritoires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Var

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



LIENS UTILES :
Page dédiée à la campagne multithématiques : Subventions 2027 : la campagne multithématique est ouverte ! | Caf & Co du Var
Dossier technique : dossier technique subventions 2027-2028

